

Réunion du Conseil Municipal du vendredi 20 septembre 2024
Séance ordinaire sous la présidence de Jean-Paul MICHAUD, Maire

Absents : Olivier CORNE donne pouvoir à Sébastien PILLOT, Denis SAUGET donne pouvoir à Bernadette WALLIANG

Convocation : 13 septembre 2024 **Secrétaire de séance** : Cédric BREVOT **Début de séance** : 20h

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2024

1) ONF - Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2024

La réunion prévue lors du dernier conseil n'ayant pas pu avoir lieu, la délibération sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

2) Délibération modificative du budget n°2

Monsieur le Maire présente la décision modificative du budget qui a pour objet des crédits à inscrire au compte 7391112 suite à des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	542.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	542.00 €			
D 7391112 : Dégrèvement de taxe d'habitation sur les lo		542.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		542.00 €		
Total	542.00 €	542.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité des votants se prononce favorablement à la décision modificative du budget n°2.

3) Devis abattage arbres sec surplomb Canal et RD105

Monsieur le Maire présente le devis de la SARL l'Arbre en Tête pour la coupe des arbres surplombant le canal et la Route Départementale 105. 75 unités ont été répertoriés sec ou dépérissant. Le coût total des travaux sera de 11 250 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve le devis et autorise le Maire à le signer.

4) Appel à contribution 2024 FSL et FAAD

Le Maire explique que Le Fonds de Solidarité pour le Logement permet le financement :

- d'aides financières individuelles à destination des personnes précaires
- de dispositifs d'accompagnement social.

En 2023, plus de 3000 ménages ont bénéficié d'un soutien de ce fonds. Le fonds est alimenté par la contribution du Département à hauteur de 1.9 M € en 2023, et par les contributions volontaires des collectivités locales et de

différentes structures œuvrant en matière de logement.

Le niveau attendu de la participation pour la commune de Thoraise est de 0,61 € par habitant pour le FSL et de 0,30 € par habitant pour le FAAD, étant précisé que les groupements de communes ont été sollicités également, comme chaque année.

Montant de la participation : $(0.61 + 0.30) \times 347$ (nombre d'habitants) ; FSL pour 211.67 € et FAAD pour 104.10 €, soit un montant global de 315.77 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la participation au FAAD et au FSL.

5) Modification délibération 24-03-11 - Validation zonage ZAER : Zone d'Accélération des Energies Renouvelables

Jean-Paul MICHAUD rappelle Les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables (ZAER) constituent un dispositif de planification territoriale introduits par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER ».

Ces zones d'accélération doivent notamment présenter un potentiel de développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). Elles sont définies, pour chaque catégorie de filières et de types d'installation de production d'EnR&R, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'EnR&R déjà installée. Les projets d'EnR&R sont facilités sur ces zones et elles témoignent auprès des porteurs de projet d'une volonté politique et d'une acceptabilité locale. Elles doivent aussi contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation des approvisionnements, tout en prévenant les éventuels dangers ou inconvénients.

Jean-Paul MICHAUD rappelle que l'ensemble des zones U de la commune avaient été intégré dans le zonage dans la délibération 2024-03-11, il propose d'ajouter la parcelle où se trouve l'ancien moulin de Thoraise, soit la parcelle cadastrée section B numéro 716.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la validation du zonage présenté.

6) Demande de portage EPF

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réaliser un petit immeuble sur la parcelle cadastrée section AA numéro 124 conformément à l'OAP numéro 3 du Plan Local d'Urbanisme. Pour permettre l'acquisition de la parcelle, il propose de faire une demande de portage à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF)

L'EPF est un établissement public institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, il a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales. Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la commune et l'EPF.

Il propose donc au conseil municipal de solliciter l'Etablissement Public Foncier, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de THORAISE ; ou tout opérateur désigné par elle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- De confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'établissement Public Foncier DOUBS BFC



- D'autoriser Monsieur le Maire, Jean-Paul MICHAUD, à signer la convention opérationnelle correspondante et tout document s'y rapportant.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des votants.

7) Création d'un groupe de travail pour l'élaboration d'un Plan de Sauvegarde

Élaboré sous la responsabilité du maire, le plan communal de sauvegarde, est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence.

Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail pour son élaboration. Sébastien PILLOT, Stéphane PFRANG, Maryline BOCH et Laure SCHLEGEL se propose pour participer à ce groupe de travail.

8) Rapports des commissions et délégations

Travaux école : L'aide aux communes sera sollicité pour connaître les subventions possibles. Une rencontre aura lieu avec un conseiller en énergie partagé pour connaître le meilleur chauffage possible.

Cimetière : Une poubelle sera demandée pour le cimetière.

Fin de séance : 21h53

Jean-Paul MICHAUD	Cédric BREVOT
	